



## Assurance vie avec bénéficiaire intégrée dans l'actif successoral par un généalogiste

Par **Brrrrrr99**, le **04/10/2019** à **20:43**

Bonjour,

Après avoir signé un contrat de révélation de succession, le généalogiste demande à intégrer une assurance vie dans l'actif successoral, en voulant faire signer un pouvoir au bénéficiaire, mais sans lui dévoiler réellement s'il est bénéficiaire ou héritier.

En revanche, ayant toutes les informations sur ce contrat la compagnie d'assurances peut directement faire le virement des fonds sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Comment réagir sans se mettre en tort ?

Par **Visiteur**, le **04/10/2019** à **22:56**

Bonjour

[quote]  
sans lui dévoiler réellement s'il est bénéficiaire ou héritier.

[/quote]  
Il n'a pas à lui dévoiler s'il sait déjà qu'il est bénéficiaire et tout bénéficiaire est en droit de contracter la compagnie, adresser acte de décès, 2 justificatifs d'identité et Rib.